



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE PLANIFICATION SPATIALE MARINE POUR PROTÉGER LE SAINT-LAURENT DE LA MISHTA-SHIPU À PORT-CARTIER

Uashat mak Mani-utenam, le 10 juillet 2024 – Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (ITUM), le Gouvernement innu de Uashat mak Mani-utenam, devient le premier gouvernement autochtone à participer à la mise en place d'une Planification spatiale marine (« PSM ») dans le golfe du Saint-Laurent.

Qu'est-ce que la Planification spatiale marine (PSM)?

La PSM est une initiative mise en place par Pêches et Océans Canada (« MPO ») qui vise à faciliter et à soutenir la gestion des espaces marins pour réaliser des objectifs écologiques, sociaux, culturels et économiques. Fondée sur la collaboration et la transparence, cette démarche aspire à réunir les communautés autochtones, les gouvernements fédéral et provincial dans un objectif de co-élaborer un plan spatial marin en impliquant au moment opportun les acteurs et les intervenants du milieu marin. Ce type de plan vise à planifier les activités humaines présentes ou futures, à protéger des lieux d'importance culturelle dans une région marine spécifique tout en minimisant les conflits potentiels d'usage.

Contexte et historique du projet

Les Innus de Uashat mak Mani-utenam détiennent un titre ancestral ainsi que des droits ancestraux et issus de traités dans notre Nitassinan, qui comprend les eaux, comme le fleuve Saint-Laurent, sur lesquelles nous exerçons nos droits d'intendance.

En 2021, le MPO a entamé des discussions avec les communautés autochtones à proximité du fleuve Saint-Laurent afin de trouver un secteur d'intérêt pour la PSM. Aux termes de ces discussions, il a été conclu qu'ITUM satisfaisait à tous ces critères et a donc été choisi pour mettre en place une PSM sur la Côte-Nord.

Les bénéfices à participer à la PSM

Les Innus sont confrontés à de nombreux enjeux tant au niveau de la protection de la biodiversité qu'au niveau socio-économique face à l'afflux de trafic de divers acteurs dans le fleuve Saint-Laurent et en particulier dans la Baie de Uashat, sans compter les effets du changement climatique et les nombreux développements industriels.

« En nous engageant dans ce processus, nous visons à renforcer nos capacités en gestion des ressources marines, à protéger notre Nitassinan et la pratique de nos activités traditionnelles sur

le fleuve afin de garantir à nos générations futures un avenir durable », ajoute André Michel, directeur de la protection des droits et du territoire d'ITUM.

Des consultations auront lieu cet automne afin de rencontrer les membres quant à ce projet d'envergure.

– 30 –

Source: Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (ITUM)

Informations : Anaïs Ambroise-Vollant
Conseillère en communication
Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam
(418) 350-2842
anais.ambroise-vollant@itum.qc.ca